

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 34	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos d'un incident s'est posée la question de l'indépendance de l'Etat vis-à-vis des Banques. La situation actuelle est le résultat de la guerre et ce n'est que par un long effort qu'il pourra y être mis fin. L'opinion d'un député socialiste sur cet état de choses. La collaboration du pays et du gouvernement sera nécessaire pour réaliser, enfin, la séparation des Banques et de l'Etat.

Ce fut un petit incident relatif à une grande question. L'autre jour, à la Chambre, un député, ancien ministre, interrompit le Président du Conseil qui donnait des explications financières et lui lança ces quelques mots : « Vous êtes le prisonnier des Banques ! »

La patience n'est pas la qualité dominante de M. Poincaré. Il fit front, comme un sanglier des forêts argonaises, contre son assaillant et, en quelques coups de boutoir, le ramena vivement dans ses lignes de départ.

Les nerfs une fois calmés par cet échange de propos exempts d'amertume, on en vint à s'expliquer. Et c'est ici que la chose devint intéressante parce qu'elle touche à une des plus graves difficultés de l'heure présente — lesquelles sont d'autant plus graves qu'elles sont étrangères à toutes les personnalités.

M. Schmidt, le député interrupteur, expliqua qu'il n'avait entendu en rien vis-à-vis l'indépendance personnelle du Président du Conseil dont les plus acharnés adversaires reconnaissent la haute tenue morale et politique. Il avait voulu dire que pour mener à bien sa politique financière, le cabinet a besoin du concours constant des Banques.

C'est une situation de fait qui n'implique même pas l'adhésion de celui qui la subit car nul, plus que M. Poincaré, n'a le souci de l'indépendance souveraine que l'Etat devrait conserver à l'égard de toutes les puissances.

Or, il n'est point douteux que, par exemple, l'importance considérable des comptes-courants et dépôts à vue mettent à la disposition des établissements financiers un terrible instrument de pression sur le Gouvernement. Ces sommes constituent les disponibilités courantes de l'Etat. Or, on peut à chaque instant en réclamer le remboursement immédiat ce qui causerait une catastrophe.

Il dépend donc des Banques que l'Etat soit brusquement acculé à une situation terrible. Elles ne réclament pas ces remboursements, dit-on, parce qu'elles ont confiance !... Cette fameuse confiance dont on parle tant, ce n'est donc pas celle du public, mais celle des banquiers. Suivant qu'ils l'accordent ou qu'ils la refusent, l'Etat vit ou meurt. Et l'on comprend de reste que pour garder cette confiance si nécessaire l'Etat soit amené à des concessions, sinon pour faire tout ce que désirent les Banques, du moins pour ne pas faire ce qu'elles ne veulent pas.

Telle est la thèse d'après laquelle les financiers ont ainsi barre sur la politique générale du pays et l'on a vu, de reste, pendant la crise de juin et juillet 1926, qu'ils savent user sans pitié et sans scrupule, même patriotiques, des armes que les malheurs des temps leur ont mises en mains.

Cela n'est la faute de personne en particulier. La position subalterne dans laquelle se trouve l'Etat est une conséquence — et non la moins pénible — de la guerre. On en sortira, mais en passant par des défilés tragiques où tout l'art des gouvernants est de ne pas se laisser étrangler.

M. J.-L. Chastanet, député socialiste, n'est pas suspect de tendresse exagérée pour le cabinet actuel. Mais c'est un homme qui connaît bien ces problèmes financiers et qui en parle avec impartialité. Nous avons plaisir à faire paraître l'important extrait suivant où il démontre bien le caractère « impersonnel » de la situation et la nécessité de subir provisoirement ce qu'on ne peut encore empêcher.

«...Quand j'entends, écrit-il, des personnalités politiques reprocher au président du Conseil d'être le

Informations

Pour retrouver Nungesser

L'hypothèse selon laquelle les lumières aperçues dans la région de la rivière Saguenay provenaient de nouvelles usines d'électricité a été reconnue fautive à la suite d'essais effectués.

Ces essais ont prouvé que les lumières des usines électriques ne sont pas visibles de l'endroit où l'on a aperçu la première fois les signaux que l'on croit être ceux de Nungesser et Coli.

Un hydravion se prépare maintenant à s'envoler de Chicoutimi pour tenter d'éclaircir le mystère des signaux que l'on voit depuis une semaine.

Négociations franco-allemandes

M. Bokanowski, ministre du Commerce et de l'Industrie, s'est entretenu avec M. Possé, chef de la délégation allemande, du renouvellement de l'accord provisoire actuellement en vigueur et qui expire le 30 juin, ainsi que des conditions d'un accord commercial définitif entre la France et l'Allemagne.

La possibilité de ce renouvellement est envisagée, mais la principale difficulté porterait, comme en mars dernier, sur l'admission des vins français en Allemagne, et aussi sur la question de l'entrée des charbons allemands en France.

A la Cour de justice de La Haye

La Cour permanente de Justice internationale a tenu samedi la première séance publique de sa session ordinaire 1927.

Parmi les affaires inscrites au rôle de cette session, on trouve le différend survenu entre les gouvernements français et turc, à la suite de l'abandon, le 2 août 1926, entre le vapeur « Lotus » et le « Bozaout », et de l'emprisonnement par les Turcs de l'officier commandant en second du « Lotus ».

Les tarifs douaniers allemands

Le cabinet du Reich, abordant la question douanière, a résolu de se placer sur le terrain d'exécution de la conférence économique de Genève. Le conseil économique a été chargé de rédiger un rapport sur la réduction des tarifs douaniers. Néanmoins, sous prétexte de protéger l'agriculture, le gouvernement a décidé quelques petites augmentations des droits de douane. Il a porté à un mark le droit sur les pommes de terre et à 32 marks le droit d'importation de la viande.

L'adhésion aux principes de Genève reste donc pour le moment simplement théorique. En pratique, c'est la politique protectionniste qui triomphe pour comble aux agrariens.

Albanie et Yougoslavie

Aux dernières nouvelles, on croit que les efforts des puissances pour apaiser le conflit albanais-yougoslave seront prochainement couronnés de succès. Un premier résultat c'est que la frontière ne sera pas fermée entre les deux pays. D'autre part les Compagnies de navigation yougoslaves ont reçu l'ordre de ne pas interrompre les communications par mer, par la rivière Boyana et sur le lac Skadar avec l'Albanie.

En Roumanie

Une nouvelle crise ministérielle vient de se produire en Roumanie, où le prince Stirbey a démissionné après avoir été au pouvoir pendant seulement une semaine.

Le prince avait attaqué les membres du parti paysan appartenant à son cabinet déclarant que la propagande subversive en faveur du prince Carol avait été faite par eux ; les ministres libéraux démissionnèrent aussitôt, forçant le président du conseil à se rendre auprès du roi pour lui demander de le remplacer à la tête du gouvernement.

M. Bratianu, le leader libéral, a reçu la mission de former le nouveau ministère.

La terreur continue en Russie

— La reprise de la terreur contre les éléments antirévolutionnaires a entraîné de nouvelles condamnations à mort. A Moscou, la demande en révision d'un ex-commandant de l'armée Kolchak, Mamajek, a été repoussée. En outre, sept soi-disant espions estoniens et un ancien officier russe ont été exécutés à Léningrad.

Au Maroc espagnol

Au cours du combat du Djebel Alam, le 16 juin, les pertes des Marocains se sont élevées à plus de 500 hommes. De nombreux morts et blessés ont été abandonnés dans la brousse.

Mettant à profit le désarroi produit chez l'ennemi par le rude coup subi dans le combat du Djebel Alam, les contingents indigènes, sous les ordres d'officiers espagnols, partant de Selklem et Tazant, ont occupés les côtes 1604 et 1660 qui sont les plus élevées de Bahâsem, en passant par Hâit, ancien campement de Raisouli.

On confirme l'échec subi par les Espagnols en pays Khmès, devant le Djebel Alahamm. Ils eurent 60 tués et blessés.

Informations

M. Coolidge sera candidat

Le sénateur Simeon D. Jess, ami intime du président Coolidge et un des chefs les plus écoutés du parti républicain des Etats-Unis, vient d'annoncer à des journalistes de Youngstown, que le président Coolidge se portera candidat aux élections de 1928, avec M. Davies comme vice-président.

Le fisc en Amérique

L'aviateur Lindbergh, qui gagna comme pilote de courrier aérien la somme de 6.000 dollars par an, est mis subitement devant l'impôt.

On dit, en effet, qu'il devra payer la taxe d'abord sur le prix Orteig de 25.000 dollars, puis sur les 100.000 dollars que son récit de la traversée de l'Atlantique lui a rapportés, sur les 100.000 dollars d'un livre qui va être publié et sur le haut salaire qu'il va recevoir.

En Chine

Le maréchal Chang Tso Lin, entouré de cinquante généraux nordistes a solennellement prêté serment en sa nouvelle qualité de dictateur du gouvernement de Pékin. Il a juré de faire usage de ses pouvoirs militaires, navals et politiques pour la régénération et l'unité de la Chine.

Cette cérémonie a eu lieu au palais impérial. Un peu plus tard, le dictateur s'est rendu au ministère des affaires étrangères où l'on donnait en son honneur un thé auquel avaient été conviés tous les représentants des puissances étrangères.

EN PEU DE MOTS...

— Le monument élevé à Bruxelles au « Poilu Français » sera inauguré le 17 juillet en présence du roi et de M. Poincaré.

— On a mis en vente à Washington le timbre à l'effigie de l'aviateur Lindbergh.

Le forgeron Diandoum, affilié à la bande Bonnot, s'était évadé du bagne, il y a quelques mois. Il a été arrêté au Brésil.

— M. Thomas, socialiste S. F. I. O., est élu conseiller municipal du quartier des Grandes-Carrières (18^e arrondissement) de Paris par 6.916 voix contre 5.878 à M. Sabatier, républicain.

NOS ÉCHOS

Le rôle de « l'Officiel »

A propos de l'incident Jammy Schmidt-Poincaré, les fervents de la Chambre, qui suivent les débats soit des tribunes de la presse, soit de celles du public, ont pu faire la comparaison une fois de plus entre la réalité et la façon dont ils sont rapportés à l'« Officiel ».

Les deux interlocuteurs avaient prononcé chacun deux phrases un peu violentes. On les a édulcorées.

On s'en étonnait dans un groupe dans la Salle des Quatre Colonnes. M. Eugène Lantier, épanoui, vint à passer. On l'appela en consultation. Ce docteur, tant mieux, qui a tout vu, se recueillit. Voici l'oracle :

— Il faut être nourri dans le culte et la vénération des traditions, pour comprendre que l'« Officiel » n'est pas fait pour renseigner le lecteur sur ce qui s'est passé. Il est fait, comme son nom l'indique, pour donner la version officielle.

La cigarette diplomatique.

L'éternelle cigarette qui pend à la bouche de M. Briand, et qui semble à tous le symbole de sa nonchalance, vient de remporter une grande victoire diplomatique.

Au cours de l'historique entrevue de Thoiry, M. Stresemann se trouva soudain dénué de cigarettes. M. Briand lui offrit aussitôt une cigarette Maryland que M. Stresemann, avec étonnement, déclara excellente et qu'il adopta par la suite.

Or, notre Administration des Tabacs, désireuse d'exporter à l'étranger les produits nationaux, pressa d'urgence le ministère des Affaires étrangères de reprendre, avec le Reich, la discussion d'un accord depuis longtemps en panne.

Et, dans les huit jours, l'accord fut signé. Accord record !

Pourquoi ? Parce que M. Briand eut l'idée d'adresser personnellement un mot à M. Stresemann, où il lui rappelait qu'il avait adopté comme marque de prédilection les cigarettes jaunes Maryland.

Il ne reste plus à M. Briand, pour démentir sa légende d'éternel rêveur, que de tirer le même parti diplomatique de sa canne à pêche...

Petits propos parlementaires.

Pendant le discours de M. Soulier sur les menées communistes :
M. Edouard Soulier (à M. Cachin). — Envoyez-m'en donc quelques milliers de nos brochures. J'en ferai un très bon usage par une large diffusion... Cela fera, enfin, l'effet que nous en attendons ; sur tous les pareseux d'esprit et d'entrailles.

M. Ernest Lafont. — Ceux-là, il faut les envoyer dans des terrains vagues.

M. de Moro-Giafferri. — N'aggravez pas nos luttes intestinales !

Le résultat ne change pas.

Les estomacs des délégués à la Société des Nations sont mis à une dure épreuve. Les dîners suivent les dîners. Et les festins des fonctionnaires du secrétariat éclipsent les repas plus modestes offerts, dans leurs hôtels, par les ministres délégués par leur pays aux bords du Léman.

On sait que l'Amérique est représentée à la Conférence de l'Opium par M. Porter. Ce dernier traita dernièrement ses collègues, qui trouvèrent imprimé sur leur invitation ce précieux avertissement : « On ne mangera pas d'opium ».

Mais il y eut force discours.

Le résultat est le même disait en sortant un de nos représentants.

Calendreau bolcheviste.

A la Chambre la personne qu'a le plus affecté la nouvelle de l'ordre d'arrêt lancé contre M. Léon Daudet, est certainement M. de Biré. M. de Biré représente un coin de l'ouest. C'est un royaliste, en des derniers. Dans les couloirs, avec sa

Petite histoire judiciaire.

Dédié à Léon Treich :
Un parricide, convaincu d'avoir tué son père et sa mère, et à qui le Président des Assises demandait s'il n'avait rien à déclarer.

« D'une voix pleurnicharde, l'accusé répondit :
— Je supplie seulement MM. les Jurés qu'ils n'oublient point qu'ils ont devant eux un pauvre ophelin.

Divorcés.

L'auteur du vaudeville qui porte ce titre n'avait pas songé au cas de divorce que vient d'invoquer l'épouse terrifiée de M. Chailat. Ce dernier n'avait-il pas entrepris de la faire vivre au contact de 70 crocodiles ? La charmante femme, avec la meilleure volonté, ne put s'y résigner. Elle avait, sans doute, jusqu'à ce jour avalé pas mal de couleuvres du fait d'un époux aussi original. Mais elle ne put digérer les crocodiles et vint le dire tout net à Thémis qui ne manquera pas de lui donner raison.

LE LISEUR,

SOUVENIRS QUERCYNOIS

ROC-AMADOUR ET L'AUTORITÉ CIVILE AU MOYEN-ÂGE

C'est en 1171 qu'est consacrée, en Europe, la réputation du pèlerinage de Roc-Amadour, et, abstraction faite du point de vue religieux, nous pouvons dire que, de par ses tribunaux, « l'officialité laïque » corrobora le caractère et la vertu de ses miracles.

Que diable ! me direz-vous, la justice humaine allait-elle faire dans cette galère ? N'est-ce pas la foi seule qui poussait l'homme à implorer le Dieu tout puissant, la Vierge ou les saints dans les sanctuaires spéciaux qui leur étaient consacrés ?

Feuilletons ensemble les Chroniques de l'Époque, consignées dans différents travaux, tels que « l'Histoire Religieuse de la Flandre maritime », de Victor de Rode, ou « l'Histoire Littéraire des Troubadours », de l'abbé Millot, et voici ce que nous y lisons :

« La pénalité d'un voyage à Roc-Amadour, ou à d'autres endroits spéciaux, cités, passa dans le droit civil qui « rangea les pèlerinages parmi les mesures répressives des crimes ou délits. « Ces voyages étaient même imposés « par des stipulations de quelques traités de paix ou par des sentences des « cours de justice. »

En voici un exemple des plus intéressants. En vertu du traité de Paris, signé par le Comte de Paris et Robert de Béthune, le 13 septembre 1316, nous raconte Victor de Rode, Robert de Flandre fut condamné à effectuer cinq pèlerinages, en tête desquels se trouve celui de Roc-Amadour, et qu'il fit en 1321. Le pèlerinage avait été accompli conformément au traité de 1316 et dans les règles voulues. L'authenticité de ces lettres, transcrites en 5 exemplaires et scellées d'un sceau en cire verte fut certifiée par le tabellion de Roc-Amadour : « Et hoc omnibus quorum interest vel interesse poterit per has presentes litteras significamus. »

Dans quelles formes ? Ne vous figurez pas que ce voyage fut, malgré le mandat impératif, un voyage d'agrément. Lisez bien et réfléchissez que c'est l'ordre d'un tribunal laïc : « Ces pèlerinages devront être accomplis : nu-pieds, parfois en chemise, à pied, en jeûnant au pain et à l'eau. »

Mais pourquoi, vous demanderez-vous, et je m'étais posé la même question, les tribunaux prenaient-ils les pèlerinages comme moyens d'expiation ? Une chronique m'en a donné l'explication. Pour deux raisons : pour adoucir la peine ou l'augmenter. A cette époque lointaine, un voyage était un vrai supplice, une perte de temps énorme entraînant avec elle des frais immenses. Une forte peine, suivie d'une grâce, était remplacée par un pèlerinage ; un crime retentissant devait s'expliquer par plusieurs pèlerinages.

Il y avait deux sortes de pèlerinages imposés : les grands, hors de France et les petits, situés dans l'intérieur, dont Rocamadour.

Mais voici des détails très curieux. De quels délits fallait-il s'être rendu coupable pour être envoyé à la Vierge Noire ?

« Frapper quelqu'un d'un bâton sans lui briser aucun membre, — user de menaces contre un témoin, pour obtenir de lui un faux témoignage, — frapper de nuit, avec violence, mais sans bris de clôture, à la maison d'autrui et lui crier : veni foras, — porter la main sur les officiers de Justice et leurs valets, dans l'exercice de leurs fonctions, etc., etc.

Un détail, que j'oubliais : vous n'étiez pas libre de choisir votre itinéraire ; il vous était imposé, plus ou moins pénible, selon la gravité de votre faute. Ainsi, quand un habitant des Pays-Bas était envoyé en expiation à Roc-Amadour, le tribunal lui indiquait un des trois chemins officiels dont le plus court était celui-ci : il s'embarquait et, par mer, arrivait à Bordeaux, remontait la Dordogne par Bergerac et Souillac et continuait sa route à pied.

Mais, dans toutes les Chroniques, il y a aussi la chronique scandaleuse qui, parfois, intéressa Roc-Amadour ; il s'agit produit des cas « où le but d'un pèlerinage ne fut pas toujours un motif religieux ; tel fut le cas de Marguerite d'Abousson ? »

Quelle était cette dame, qui, en son temps, fit grand bruit à Roc-Amadour ? Elle était femme de Renaud, sixième du nom, vicomte d'Abousson, issu d'une illustre famille de la noblesse. Elle avait épousé un grand maître de Rhodes, plusieurs évêques, des maréchaux et pairs de France.

La vicomtesse, très éprise de l'art provincial, avait attaché à sa personne le troubadour Gaucelm Faydit, qui avait élu domicile à Uzège. Mais elle était encore plus éprise de Hugues de Lusignan, qu'elle voyait très discrètement. Or, ça ne lui suffisait pas. Que faire ? Elle simule une maladie dangereuse et fait le veu d'aller au pèlerinage du Quercy. Elle pousse l'audace « jusqu'à donner rendez-vous à son amant à Uzège, dans la propre maison du troubadour alors absent ». Ensuite elle alla « en pèlerinage d'expiation » implorer son pardon. Mais la supercherie s'était ébruitée et causa un grand scandale, ce qui, paraît-il, n'était pas le premier et le Prieur de Rocamadour, conformément à une bulle de Ligé (16 juin 1306), accordée par le pape Clément V, à la prière de l'abbé de Tulle, Arnaut de Stasié « dut reconstruire les sanctuaires souillés, en se servant, suivant l'usage, d'eau bénite par l'Évêque ».

Les temps sont changés, la Roue tourne, et la Vierge Noire n'est plus imploree que par les jeunes épouses, désireuses de maternité et qui, en quittant le sanctuaire, touchent dévotement l'épée de Roland.

Ant. CHÉRY.

« On ne mangera pas d'opium ».

Mais il y eut force discours.

Le résultat est le même disait en sortant un de nos représentants.

Calendreau bolcheviste.

A la Chambre la personne qu'a le plus affecté la nouvelle de l'ordre d'arrêt lancé contre M. Léon Daudet, est certainement M. de Biré. M. de Biré représente un coin de l'ouest. C'est un royaliste, en des derniers. Dans les couloirs, avec sa

« On ne mangera pas d'opium ».

Mais il y eut force discours.

Le résultat est le même disait en sortant un de nos représentants.

Calendreau bolcheviste.

A la Chambre la personne qu'a le plus affecté la nouvelle de l'ordre d'arrêt lancé contre M. Léon Daudet, est certainement M. de Biré. M. de Biré représente un coin de l'ouest. C'est un royaliste, en des derniers. Dans les couloirs, avec sa

« On ne mangera pas d'opium ».

Mais il y eut force discours.

Le résultat est le même disait en sortant un de nos représentants.

Calendreau bolcheviste.

A la Chambre la personne qu'a le plus affecté la nouvelle de l'ordre d'arrêt lancé contre M. Léon Daudet, est certainement M. de Biré. M. de Biré représente un coin de l'ouest. C'est un royaliste, en des derniers. Dans les couloirs, avec sa

« On ne mangera pas d'opium ».

Mais il y eut force discours.

Le résultat est le même disait en sortant un de nos représentants.

Calendreau bolcheviste.

A la Chambre la personne qu'a le plus affecté la nouvelle de l'ordre d'arrêt lancé contre M. Léon Daudet, est certainement M. de Biré. M. de Biré représente un coin de l'ouest. C'est un royaliste, en des derniers. Dans les couloirs, avec sa

« On ne mangera pas d'opium ».

Mais il y eut force discours.

Le résultat est le même disait en sortant un de nos représentants.

Calendreau bolcheviste.

A la Chambre la personne qu'a le plus affecté la nouvelle de l'ordre d'arrêt lancé contre M. Léon Daudet, est certainement M. de Biré. M. de Biré représente un coin de l'ouest. C'est un royaliste, en des derniers. Dans les couloirs, avec sa

Chronique du Lot

DANS LE HAUT-QUERCY

LA JOURNÉE DE SAINT-CÉRÉ

Assemblée Générale de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Limousin, du Quercy et du Périgord

Je ne vais pas me donner le ridicule de découvrir le Haut-Quercy et Saint-Céré, ni de révéler aux lecteurs du *Journal du Lot* des beautés qu'ils connaissent bien avant moi. Je veux simplement exprimer la surprise charmée que procure à ceux qui la voient pour la première fois le charme prenant de Saint-Céré, à qui donne sa fière allure la couronne de hautes tours féodales et de castels seigneuriaux que les siècles ont formée autour d'elle et que célèbre avec un fervent amoureux le bon poète J. Malrieu, chanteur inspiré des fastes quercynois.

Saint-Céré est bien servie par l'intelligente activité d'un Syndicat d'Initiative présidé par un homme tout dévoué à sa tâche, M. Fauré et par une excellente municipalité. Elle a aussi cette bonne fortune d'être aidée par la puissante personnalité de M. de Monzie qui semble évoluer ici dans un milieu familial.

Aussi faut-il voir dans le succès éclatant de ces journées — qui promettent de fructueux résultats — la juste consécration d'efforts et de talents donnant leurs naturelles conséquences.

Elles avaient débuté le samedi par une conférence consacrée à François Maynard, poète quercynois. (Et, à ce sujet, je crois devoir signaler au Syndicat d'Initiative « Saint-Céré une réclamation à faire valoir. Le « Nouveau Larousse Illustré » donne François Maynard comme né à Toulouse. La grande cité méridionale est assez riche en gloires pour ne pas accaparer celles du Quercy.) Nous n'avons pas eu le plaisir d'entendre M. Boyer parler du poète et de son pays natal, mais si nous en jugeons par le souvenir charmé qu'en avait gardé ses auditeurs, sa conférence dut être captivante et tout à fait digne de son sujet.

Pendant la matinée du dimanche se tint à la Mairie une Assemblée Générale de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Limousin, du Quercy et du Périgord à laquelle assistaient d'éminentes personnalités qui donnaient à cette réunion, assemblée dans une petite ville, la haute tenue d'un Congrès de Capitale.

Le Banquet

Enfin, une fois achevés les travaux du Congrès — où furent étudiés et résolus, sous la présidence de M. Henry de Jouvenel, des problèmes de très grande importance pour le tourisme — deux cents convives se réunirent en un banquet cordial, servi sous le préau de l'École Supérieure et organisé par le Syndicat d'Initiative en l'honneur des hôtes de si haute qualité pour lesquels la coquette cité s'était mise en frais d'hommages et de sourires. J'avais la bonne fortune de me trouver placé auprès de M. Malrieu qui reste poète, même à table et qui sait évoquer avec un charme coloré les souvenirs de sa carrière et les beautés de son pays.

Les toasts interrompent notre cause et nous cessons de parler pour écouter et applaudir M. le Préfet qui exprime à M. de Jouvenel les sentiments de tous. M. de Jouvenel sait joindre à un si beau talent une si parfaite bonne grâce ! En quoi n'excellait-il pas ? Journaliste, haut fonctionnaire, diplomate, ministre !... Il s'est montré égal à tous les devoirs et la cause du tourisme a trouvé en lui un auxiliaire précieux. Remercions-le au nom du Quercy. M. le Préfet salue ensuite M. Maringer, président de la Section au Conseil d'Etat, qui donne dans ses hautes fonctions un si utile concours aux Syndicats d'Initiative.

En leur nom, M. Fauré, qui préside celui de Saint-Céré avec un si beau succès, salue ses hôtes. Il tient la formule de M. de Monzie. Orateur éminent sénateur a dit qu'il faut faire du Lot un pays de tourisme et, passant immédiatement à l'action, il a su faire de Saint-Céré un cénacle de hautes notabilités politiques, littéraires et artistiques... Eh ! bien, la formule de M. de Monzie doit nous être un programme. Nous avons commencé de le réaliser. Des journées comme celle d'aujourd'hui nous apportent la certitude que nous pourrions la conduire à son complet achèvement.

C'est une revendication d'ordre pratique que nous entendons formuler

Vote de nos Députés

Sur l'ordre du jour pur et simple à la suite des interpellations concernant les condamnés communistes, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Bouat.

Contre : M. Calmon.

M. Malvy n'a pas pris part au vote comme étant retenu à la Commission des finances.

La Chambre a adopté par 379 voix contre 138.

Postes

M. Avezou est nommé facteur à Catulus, en remplacement de M. Bruga-lières, retraité.

NOS PARLEMENTAIRES

M. BOUAT S'OPPOSE à la ratification des décrets judiciaires

Cette question est venue indirectement devant la Chambre. Le gouvernement avait déposé une demande de crédits de 25 millions destinés à indemniser les greffiers dont l'office a été supprimé par la suppression des tribunaux d'arrondissement. Au cours de la discussion, dans la première séance du jeudi, 16 juin, M. Bouat est intervenu pour expliquer son vote :

M. Armand Bouat. Messieurs, le Gouvernement nous demande un crédit de 25 millions pour indemniser les greffiers dont l'office a été supprimé.

C'est un des premiers effets de la réforme judiciaire à laquelle M. Barthou a procédé avec une précipitation dont il n'a pas cru, jusqu'à présent, devoir se justifier.

Au cours de la discussion du budget de 1927, les 24 et 25 novembre derniers, d'éminents et nombreux orateurs ont exposé à cette tribune les vices d'une réforme qui a le triste privilège de ne présenter que des inconvénients et qui soulève, dans un même mouvement de réprobation, des hommes appartenant à tous les partis politiques.

On vous a chiffré alors les dépenses supplémentaires qui doivent être la conséquence du décret du 3 septembre. Edictée au seul bénéfice d'une minorité de magistrats, la réforme de M. le garde des sceaux, qui rend plus onéreuse qu'elle ne l'était, a paru une sorte de brimade, une sorte de défi au bon sens.

M. Barthou s'obstine cependant à ne pas vouloir la modifier et il n'a tenu jusqu'à présent aucun compte des vœux de la Chambre et du pays tendant à instituer un régime de la magistrature en meilleure harmonie avec les intérêts des justiciables.

Le Gouvernement suppose, sans doute, qu'après un certain temps d'application, il sera impossible de revenir en arrière, et c'est pourquoi nous nous trouvons, aujourd'hui, en présence d'un projet surnommé tout d'adoption consacrerait implicitement la ratification des décrets.

Je sais bien que le Gouvernement et la commission font toutes les réserves nécessaires, mais nous connaissons, messieurs, l'effet de ces réserves. Comme l'écrivit M. Jacquier : « Le jour où les greffiers des tribunaux supprimés auront reçu la totalité ou la plus grande partie du prix de leurs offices, le retour au statu quo ante sera rendu bien difficile, sinon impossible. »

M. le rapporteur. Mais personne ne le demande.

M. Armand Bouat. Il n'est de la dignité ni du Gouvernement, ni de la Chambre, de se prêter à une comédie et de se débiter à l'aveugle des mensonges.

M. Henri Laniel. Ce n'est pas une comédie d'empêcher les gens de mourir de faim.

M. Armand Bouat. Je ne dis rien qui soit de nature à passionner le débat. C'est un de vos amis qui a demandé la question préalable.

M. Henri Laniel. En son nom personnel.

M. Armand Bouat. C'est possible, mais j'ai le droit de l'appuyer.

M. le président. N'interrompez pas, monsieur Laniel. Faites-vous inscrire.

M. Armand Bouat. Le Gouvernement a pris régulièrement des décrets immédiatement exécutoires.

Celui qui concerne la réforme judiciaire a soulevé les plus vives protestations.

Il importe que la Chambre, qui est et reste souveraine, dise si elle l'approuve ou la rejette.

Le pays ne comprend pas qu'après un examen de six mois la commission de la législation n'ait pas encore déposé son rapport, alors qu'il a suffi de quelques jours à M. Barthou pour bouleverser toute notre organisation judiciaire. Je sais bien que des considérations de tactique parlementaire ont été la raison dominante du retard de la commission.

Le pays, Messieurs, n'entre pas dans ces considérations. Avec son robuste bon sens, le Français moyen estime que depuis septembre dernier, la Chambre aurait pu, si elle l'avait voulu, se prononcer sur la réforme en question.

M. Emile Morinaud. Il fallait renverser la commission. (Sourires.)

M. Armand Bouat. Si le Gouvernement veut se faire renverser, c'est son affaire. Je n'ai déjà dit : c'était à lui de s'entendre avec nous pour faire une réforme exécutable.

Et qu'on ne dise pas que ce décret conditionnel en quoi ce soit le redressement financier. On ne fera croire à personne qu'une réforme générale de dépenses nouvelles et de graves mécontentements a influé sur le cours du franc.

La question est donc très simple et très nette.

Où bien la Chambre et le Gouvernement reculant devant leurs responsabilités, vont voter le projet qui nous est soumis et, comme je le disais tout à l'heure en citant M. Jacquier, nous nous engageons dans une voie dangereuse et il sera impossible de revenir en arrière.

Où bien la Chambre décidera de nous virer les crédits qu'après la ratification du décret du 3 septembre 1927.

On ne peut opposer aucun argument sérieux à cette proposition. Elle est honnête et franche, elle sera comprise par le pays qui a horreur des artifices de procédure parlementaire destinés à leurrer. Elle est, en un mot, plus digne que la comédie qui consiste à ratifier, sans ratifier, tout en ratifiant. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, nous sommes ici, non pour enterrer purement et simplement les actes du Gouvernement, mais pour les contrôler. Quel que puisse être le désir du Gouvernement de s'affranchir de ce contrôle, nous ne devons pas nous en rendre complices.

Pour terminer, je tiens à préciser qu'on ne saurait voir dans mon intervention

aucune arrière-pensée politique. (Interruptions sur les divers bancs.)

A droite. Au contraire.

M. Emile Morinaud. Ce que le pays ne comprendra jamais, c'est que la Chambre renverse sur une question pareille le ministère d'union nationale qui a sauvé le pays ! (Interruptions à gauche. — Applaudissements sur divers bancs.)

M. Armand Bouat. J'ai presque toujours voté pour le Gouvernement actuel. Mais, le 25 novembre dernier, j'ai prévenu M. le président du conseil que je n'hésiterais pas à voter contre lui, même s'il posait la question de confiance au sujet de la réforme opérée par M. le garde des sceaux. Je lui disais que « si le Gouvernement, restant intransigent sur cette question, secondaire à l'heure actuelle, était renversé, nous serions en droit de dire qu'il a voulu sa chute ». C'est encore ma conclusion et je prie M. le garde des sceaux de consentir à ce que les crédits ne soient ouverts qu'après ratification du décret du 3 septembre. Une discussion très prochaine ne dépend que de lui. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.)

La question préalable ayant été repoussée à la demande du Gouvernement, la Chambre entreprit la discussion de l'article unique du projet et M. Bouat proposa un amendement :

M. le président. La demande de suppression de M. Gouin n'est pas maintenue.

M. Bouat propose de remplacer, à la fin du 1^{er} alinéa, les mots « indemnités aux greffiers » par ceux-ci : « secours provisoires aux greffiers ».

La parole est à M. Bouat.

M. Armand Bouat. En demandant que le mot « indemnités » soit remplacé par « secours provisoires », je n'ai entendu humilier personne. D'ailleurs, M. le président du conseil lui-même serait venu à mon aide si cela était utile, car il a parlé de charité.

M. le garde des sceaux. Mais non !

M. Armand Bouat. Je ne veux rien dire de désobligeant.

Voici les paroles de M. le président du conseil :

« Vous ne serez pas plus engagés pour demain parce que vous aurez fait un acte de charité, ou plus exactement, d'assistance ou d'humanité. »

Et, en terminant, il disait :

« ...Nous ne pouvons pas l'accepter pour les honorables greffiers à qui nous entendons porter secours. »

Je n'ai donc rien fait d'extraordinaire en présentant mon amendement. J'ai simplement voulu formuler une nouvelle réserve, si elle était nécessaire, et préciser que nous n'entendions pas reconnaître une situation de droit, mais une situation de fait, et réserver l'avenir quant à la ratification du décret.

Nous sommes nombreux ici à ne pas vouloir, par une voie indirecte, ratifier le décret du 3 septembre 1926.

Avec le président du conseil, M. le garde des sceaux a dit que le vote que nous devons émettre aujourd'hui ne serait pas une ratification. Je désire le souligner davantage.

Je demande donc que les mots « secours provisoires » soient substitués au mot « indemnités » et je prie la Chambre de bien vouloir accepter mon amendement.

Le garde des sceaux répondit à M. Bouat lui demandant de ne pas insister et d'accepter la rédaction de la commission qui ne lie pas la Chambre sur le fond de l'affaire.

M. le président. La parole est à M. Bouat.

M. Armand Bouat. Je réponds tout de suite à l'appel que m'a adressé M. le garde des sceaux. Je n'entends pas plus que lui employer un terme désobligeant pour les greffiers. Là-dessus, tout le monde est d'accord.

M. le garde des sceaux. Je vous remercie.

M. Armand Bouat. Je retire donc le mot de « secours », puisque, malgré nos bonnes intentions, on pourrait en donner une interprétation fautive.

Mais M. de Monicault a examiné la question à un autre point de vue. Il a dit :

« Il est bien entendu qu'on aucun cas on ne redemandera aux greffiers l'indemnité qu'on leur a donnée. » Alors, c'est la ratification ?

M. Pierre de Monicault. Mais non !

M. Armand Bouat. Vous me répondez, monsieur de Monicault. Ne me rendez pas la tâche trop difficile, je n'ai pas l'habitude de la parole.

M. le garde des sceaux. Vous vous en servez pourtant bien. (Très bien ! très bien !)

M. Armand Bouat. Comme je l'ai déjà dit, messieurs, adopter la thèse que nous venons d'entendre exposer, ce serait ne pas ratifier tout en ratifiant, et je veux précisément réserver les droits de l'Etat.

Je compatis de tout mon cœur à la situation pénible faite aux greffiers, mais cela ne m'empêche pas de penser aussi à l'Etat et aux deniers du contribuable.

Il y a un homme qu'on n'a pas hésité à sacrifier, faisant bon marché de ses réclamations : c'est le justiciable, lourdement grevé par la réforme, qui lui impose des dérangements continuels, des pertes de temps et des frais considérables. On n'est pas pressé de lui venir en aide. Pour lui, il n'est pas question d'apporter à l'Etat de choses actuelles modifications nécessaires.

M. Chassaing. On n'a tenu aucun compte de ses intérêts.

M. Armand Bouat. Tout en compatisant à la situation faite aux greffiers, je voudrais donc aussi réserver le droit absolu du contribuable et réserver sur tout le droit souverain de la Chambre. Là-dessus, je ne puis me départir de la position très ferme que j'ai prise.

Je demande donc à la Chambre, abandonnant le mot « secours », d'accepter le mot « conditionnels » ou le mot « provisoires », il indiquera nettement que nous n'entendons pas ratifier le décret par une voie indirecte. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Enfin, après nouvelles explications du gouvernement, il fut décidé, d'accord avec M. Bouat que le texte du projet porterait les mots « indemnités conditionnelles » par lesquels les droits du Parlement restent entiers sur la ratification.

Marine marchande

M. de Monzie, sénateur et notre compatriote M. Cangardel, de Marminiac, directeur de la Société « les Armateurs Français », sont nommés membres de la Commission d'études de la marine marchande chargée d'étudier les mesures d'ordre général de nature à venir en aide à l'armement, aux chantiers maritimes et aux pêches maritimes.

Médaille de la Famille Française

La médaille de la Famille Française est attribuée à Mme Albertine Vaysse, épouse Carrié, de Lissac.

Débites de tabac

Mme Lagarde, veuve de guerre, est nommée débitante de tabac à Martel. M. Combarieu est nommé débitant à Bagat (canton de Montcuq).

Conseillers d'arrondissement

Le « Journal Officiel » de samedi publie un décret fixant le nombre des conseillers d'arrondissement de chaque canton, dans les arrondissements comprenant moins de six cantons.

Pour l'arrondissement de Figeac, le nombre est fixé comme suit :

Bretenoux, 1 ; Cajarc, 1 ; Figeac-Est, 2 ; Figeac-Ouest, 1 ; Lacapelle-Marival, 1 ; Latronquière, 1 ; Livernon, 1 ; Saint-Céré, 1.

La convocation des réservistes

Les réservistes appelés à accomplir une période d'instruction en 1927 ont déjà reçu ou vont recevoir à bref délai leur ordre de convocation.

En ce qui concerne les corps de la 9^e région, ces convocations ont été réglées de manière à concilier dans la plus large mesure les nécessités militaires avec les intérêts économiques du pays, notamment ceux de l'agriculture.

Pour l'infanterie, il a été fixé deux séries de convocations : la première du 18 juillet au 11 août, comportant un séjour au camp du Richard, de manière à éloigner le moins possible les réservistes de leurs intérêts ; la deuxième du 31 août au 24 septembre, avec séjour au camp de la Cour-tine.

Pour les autres armes (chars de combat, cavalerie, artillerie, génie, aéronautique, train des équipages, infirmiers, commis et ouvriers d'administration), les convocations ont été échelonnées, suivant les corps, de la mi-juin au 1^{er} octobre.

La médaille des évadés

Le président de la République a signé un décret paru dans le *Journal Officiel* du 12 juin, prorogeant jusqu'au 31 décembre 1927, l'application de la loi du 26 août 1926, créant la médaille des évadés comportant l'attribution de la croix de guerre.

Les anciens militaires prisonniers de guerre qui ont accompli des actes d'évasion, les civils évadés et les Alsaciens-Lorrains qui ont déserté les rangs allemands pour s'engager dans l'armée française, ont droit à cette distinction, auront intérêt à adresser de toute urgence leurs demandes de renseignements à l'Union Nationale des Evadés de Guerre, 42, rue Custine, à Paris.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 7 au 11 juin 1927, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 10 hommes, 1 femme.

Interlocuteurs : néant.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 5 femmes.

ooo

CAHORS LES FÊTES DE JUIN

Dimanche a été la belle clôture des fêtes de juin, car, malheureusement, ce fut en trois tranches qu'elles durent avoir lieu, en raison du mauvais temps.

Mais toute personne de bonne foi reconnaît que si tout le programme proposé avait pu être exécuté le même jour, le dimanche 12 juin, rarement fête plus populaire n'aurait été organisée à Cahors.

En effet : samedi, le concert public ne put avoir lieu en plein air ; dimanche, le corso fleuri dut cesser bien avant l'heure fixée ; l'embranchement du Pont Valentré fut impossible à réaliser. Tout cela, à cause de la pluie.

C'est donc, en 3 fois que ce programme a dû être donné !

Sans doute, ce fut l'occasion de trois bonnes journées et solides pour les Cadurciens, mais ce fut regrettable pour le commerce local, car les visiteurs ne vinrent pas à Cahors.

Mais la population cadurcienne n'a rien perdu pour attendre.

Dans la journée de dimanche, sur le Boulevard, la place de la République, les Allées Fénélon, il y avait foule, pour voir évoluer un aéroplane sur la ville.

On a pu entendre dire : « Attraction bien anodine, on sait ce que c'est qu'un aéroplane, que diable ! On en voit tous... les jours ! »

Où, mais pas à Cahors ! voilà ce que n'auraient pas du oublier ceux qui parlaient ainsi.

Aussi bien, ils étaient, certainement, au beau milieu de la place, parmi la foule considérable qui s'y trouvait, quand apparut, vers 5 heures 1/4, l'avion envoyé gracieusement par la Société Latécoère de Toulouse.

Sur la place de la République, jeunes tapins et clairons de la Diane Ca-

durcienne exécutèrent un pas redoublé, et il n'en fallut pas moins pour mettre en liesse tous les spectateurs, qui suivirent, avec intérêt les évolutions de l'avion autour de la ville, au-dessus des Boulevards.

A 5 heures 50, l'avion repartit via Toulouse, et les spectateurs, même les plus « blasés » au sujet de cette attraction, manifestaient une réelle satisfaction, en se rendant, il était 6 heures, prendre l'apéritif !

Entre nous, il faut bien convenir que la ballade d'un avion sur la ville n'a rien de passionnant, quand il n'y a pas atterrissage et départ. Mais, il n'y a pas à Cahors, ni dans les environs immédiats de la ville de terrain propice à un atterrissage.

Alors, il faut bien se contenter du strict minimum, puisqu'aussi bien, il faut souligner que cette attraction était gratuite, et que tout le monde, même ceux qui, invalides ne purent sortir, ont pu voir, de la fenêtre de leur chambre évoluer l'avion.

Et ça, c'est chose bien appréciable ! Mais le clou de la fête, c'était l'embranchement du Pont Valentré.

Dès 8 heures 1/2, la foule commençait à prendre place : dans le chemin de St-Georges, dans la rue du Lycée, on marchait à la queue-leu-leu, car devant les barrages établis, il fallait, montrer patte blanche, c'est-à-dire le ticket qui permettait de se rendre aux bons endroits pour assister à l'embranchement du Pont.

Quelle foule ! Tout Cahors valide était sorti : sur le Pech d'Angély, même, des spectateurs avaient pris place. Sur le chemin de la Fontaine des Chartreux, on voyait une masse sombre qui était faite de la foule accotée au parapet qui borde le chemin.

Quant à la route, à la place des Soupirs, qui, jusqu'à ce jour, étaient réservés aux couples qui veulent éviter les témoins indiscrets et bavards, jamais, au grand jamais, ils n'eurent autant de visiteurs.

Vieux Cadurciens ! qui aurait cru qu'un jour cela put se produire !!!

Et toute cette foule, vraie cohue cependant, attendait, patiemment le spectacle annoncé.

C'est vers 10 heures que la première fusée fut tirée. Des « ah ! ah ! » de satisfaction furent poussés par la foule avide de voir l'embranchement du Pont.

Pièces d'artifice, fusées éclairantes, bombes, bouquets d'étincelles multicolores, feux de bengale furent un ravissant prélude.

Mais quel enchantement dès que le Pont commença à s'embraser, quand eut lieu la merveilleuse cascade de feu que les Cadurciens avaient tant admirée l'année dernière !

Quel beau spectacle que l'embranchement des tours, que tous ces, grands feux rouges projetant leurs lueurs sur les coteaux avoisinants, sur ce vieux pech d'Angély qui s'éclairait de teintes admirables.

Quelle superbe description ferait un artiste de ce spectacle !

Aussi bien, pas le moindre bruit ne s'élevait de la foule immense qui était là : elle était prise, empoignée par cette féerie !

Et c'est charmée, que la foule entra en ville, ne pouvant pas dire assez haut le ravissement qu'elle avait éprouvé.

Et puis, comme l'on disait, voilà un spectacle démocratique, populaire, parce que tout le monde pouvait le voir pour rien ou à un prix des plus réduits.

Le défilé de la foule qui était présente à l'embranchement dura longtemps dans la rue du Lycée et dans le faubourg Saint-Georges.

En rentrant en ville, on se rendit sur la place Gambetta, sur les Boulevards, où des bals étaient organisés.

Mais c'est sur le quai Vaxis où avait lieu la fête des Acacias que la foule se porta principalement.

Jusqu'à 1 heure du matin, la jeunesse put danser à son aise, tout en se livrant à de chaudes luttes dont les engins étaient des confettis.

Et les fêtes de juin se sont terminées, au milieu de la satisfaction générale : il est simplement regrettable que l'on n'ait pas pu en exécuter le programme dans la même journée.

Mais ce n'était pas la faute de la Commission.

La Commission avait bien fait les choses : qu'elle en soit, une fois de plus félicitée et remerciée.

L. B.

AVIS AUX FOURNISSEURS

Le Comité des fêtes de Cahors invite ses différents fournisseurs à présenter leurs factures à la Maison Lasvènes, 10, rue Maréchal-Foch, dans un délai de 15 jours.

Centenaire Marcellin BERTHELOT

Séance cinématographique Le jeudi 23 juin, en matinée, au Palais des fêtes, une Représentation cinématographique sera offerte aux élèves des écoles de la ville de Cahors, en l'honneur du centenaire de Marcellin Berthelot.

Le programme est très intéressant et la séance commencera à 2 h. 30. Prix des places : 2 fr. et 1 fr.

Concert et Conférence Nous rappelons que mercredi soir, à 8 h. 1/2 aura lieu, à la Salle Feydel, le concert destiné à encadrer la Conférence de M. Bourrel, professeur agrégé au Lycée Gambetta, sur Marcellin Berthelot.

Prix des places : 5 fr., 4 fr., 3 fr.

Obèques Nous avons appris avec regret la mort de M. Raymond Baquier, décédé à l'âge de 57 ans, à Cahors.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

AU MAROC

De Casablanca. — Un sérieux accrochage a eu lieu hier, dans les ravins d'Oued-Dessala entre des dissidents et nos troupes de l'Issoua.

Après un combat acharné, les dissidents ont été mis en fuite après avoir subi des pertes importantes. Ils se sont réfugiés dans la zone espagnole.

AU MEXIQUE

De Mexico. — Un prochain décret présidentiel spécifiera qu'aucun mariage ne pourra être célébré au Mexique sans présentation préalable d'un certificat de bonne santé.

Le Tour de France cycliste

Du Havre. — Le tour de France comprenant 150 coureurs ont pris le départ pour Caen.

A Rouen, est passée à 7 heures 44 l'équipe Louvel, à 8 h. 5 l'équipe Alcyon, à 9 h. 19, l'équipe Alleuia.

Bachelier a fait une chute à Lillebonne et s'est blessé assez sérieusement, mais il est reparti quand même.

Le conflit Italo-Yugoslave

De Belgrade. — A la demande du Gouvernement albanais, la légation d'Italie à Belgrade, sur l'ordre de son Gouvernement, assurera la protection des intérêts des Albanais en Yougoslavie.

Le téléphone reliera Londres et Stockholm

De Londres. — Demain, le service téléphonique fonctionnera entre Londres et Stockholm.

A LA CHAMBRE

La Chambre, ce matin, a discuté le rapport de la Commission de législation sur les bailleurs et les locataires de locaux d'habitation.

M. Guin, rapporteur, montre que la législation ne paraît pas avoir atteint son but, puisque 6 propositions de loi différentes ont été déposées pour modifier la loi en question.

Le Gouvernement lui-même, a reconnu la nécessité et l'urgence de procéder à une révision.

LES CHANGES

Les changes à 11 heures étaient : Livre : 124,02.

Dollar : 25,54.

REMERCIEMENTS

Madame Charles MANIE, les familles GREGORY, LAMAURY et CAUBES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de Monsieur Charles MANIE.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

REMERCIEMENTS

Madame Raymond BAQUIER, Monsieur Marcel BAQUIER, Madame et le Docteur SAVES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de Monsieur Raymond BAQUIER.

corda les crédits nécessaires à l'établissement de vespasiennes sur les principales voies publiques.

Mutilés, veuves, ascendants. — Une section de mutilés, veuves, ascendants filiale de la Fédération du Lot, est définitivement fondée pour le canton de Bretenoux.

Le bureau est constitué de la façon suivante : Présidence, M. Bordas, négociant ; vice-présidence, Mmes Boyer, Cabanes, M. Henry Vitrac ; secrétaire, MM. Danroc, Olivier, Capelle Rémy ; trésoriers, MM. Lacam Louis, Péchuzal, qui acceptent volontiers le mandat qui leur a été confié dans une récente réunion des victimes de la guerre.

Le groupe comprend déjà 150 adhérents. Un pressant appel est adressé à tous les camarades pour que ce chiffre imposant soit largement dépassé. Le devise de l'association est : Tous pour Un, Un pour Tous ; son but, qui restera toujours étranger aux questions politiques et confessionnelles, est nettement destiné à la défense énergique des intérêts des mutilés veuves, ascendants, qui se définissent plus particulièrement par le rajustement de pensions au renchérissement de la vie et par l'abolition des monstrueuses iniquités infligées aux ascendants par une loi incohérente.

Toutes les communications devront être adressées à M. Danroc Olivier, négociant à Bretenoux (Lot).

Le bureau a envisagé une assemblée générale qui se tiendrait probablement le premier dimanche de juillet. Les camarades seront prévenus en temps utile.

Bédouier

Pigeon voyageur. — Mardi 14 juin, vers 14 heures, un pigeon, entré par la fenêtre, s'est laissé choir sur le plancher aux pieds de Mme Fabier Vaysse.

M. Georges Vaysse, garde-chasse, a examiné aussitôt le pigeon et a relevé les inscriptions suivantes sur une bague en aluminium : France C-28-Cette-175 ; sur une bague en caoutchouc N° 274.

Le pigeon voyageur, qui était exténué et affamé a été égorgé. Il est bien soigné, en attendant que son propriétaire le réclame.

St-Céré

Conseil municipal. — M. Bastid, maire préside la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Éclairage électrique. — Le plan de réorganisation de l'éclairage proposé par M. le maire est adopté. Le conseil municipal maintient sa décision de rester dans le syndicat, afin de ne pas profiter dans l'avenir des avantages des autres communes. M. Larnaudie, concessionnaire, et le syndicat ont convenu de l'exploitation du réseau rural projeté lui soit concédé. Dans ce cas, d'ailleurs, le mandat à sa charge la garantie d'intérêt qu'avait pris la commune et s'engagerait à constituer un fonds de réserve. Le conseil décide de l'immédiatement actuel, dans la mesure du possible, de ne pas éteindre à midi.

Il décide ensuite de maintenir la taxe vicinale pour 1928 comme elle était.

Après le compte rendu de l'enquête, il maintient le classement du chemin de Caen et approuve le budget vicinal.

Il donne avis favorable à l'acceptation du legs de Mme Tressan à l'hospice.

Le conseil prie M. le maire de faire exécuter le plus tôt possible les travaux urgents des eaux ; décide de faire poser dix bornes-fontaines supplémentaires ; met à l'étude l'installation de deux dans les écoles et l'amélioration des installations. MM. Lavar, Landes, Fréjac, Lebris et Fayt sont nommés en commission pour s'occuper de l'emplacement des dites bornes.

Le conseil approuve le devis remis par M. Puyodé et décide de voter la somme de 6.000 francs pour la construction d'un mausolée aux morts de la guerre érigé au cimetière.

Avis favorable est donné à une demande de bourse formulée par M. Carriat pour son fils, qui est candidat à l'École de médecine de Bordeaux et à l'École de service de santé militaire de Lyon.

Plusieurs secours d'assistance sont ensuite accordés et avis favorable est donné à une demande d'assistance pour femme en couche.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Contre l'express Paris-Toulouse. — Dans la nuit de dimanche dernier la gendarmerie de Gourdon était prévenue que de grosses pierres venaient d'être lancées contre la locomotive du train express de Toulouse à Paris qui passe à notre gare vers 23 heures 7, à environ 1 kilomètre avant d'arriver en gare, vers le hameau de la Poussie.

Aucune personne n'a été atteinte et c'est très heureux.

Il y a donc toujours des personnes mal intentionnées ou criminelles car nous ne pouvons supposer que quelqu'un d'équilibré puisse s'amuser à un tel jeu.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie, mais nous prévoyons qu'elle sera extrêmement difficile.

A propos des bornes-fontaines. — Samedi soir, M. le maire a fait publier que les bornes-fontaines seraient ouvertes de 6 h. du matin à 6 h. du soir pour réparations urgentes à la canalisation. (Le reste du temps, elles sont fermées.)

Il est très désagréable que les bornes-fontaines soient de nouveau fermées après les fortes pluies que nous avons eues ces temps derniers. Certains — mal renseignés sans doute — prétendent que le réservoir de Janis et Fontanges est fort en baisse et craignent que ce ne soit pour cette raison.

Espérons que ce bruit est controuvé, dans l'intérêt de tous.

Nos grandes fêtes. — Nos grandes fêtes des 25, 26 et 27 courant s'annoncent comme devant être très brillantes et plus grandioses que celles des années précédentes.

Il est vrai que le comité qui a été constitué, il y a déjà de nombreux mois, s'est

Arrondissement de Cahors

LIGNE GOURDON-CAZALS-FRAYSSINET-CAHORS

M. FAUGE, pour donner toute satisfaction à sa bonne clientèle, abaisse son prix kilométrique au tarif de son concurrent, à 0 fr. 15 le kilomètre.

Espère

Hymnée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Favarel, notre sympathique facteur mixte à la gare d'Espère, avec Mlle Anna Lagrèze, employée à la Trésorerie Générale du Lot.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Lauzès

Foire. — Notre foire a été assez importante. Remarqué une baisse sensible sur les bœufs et sur les brebis non destinés à la boucherie.

Bœufs pour gros travaux vendus de 5.500 à 7.000 fr. ; pour travaux ordinaires de 4.000 à 5.500 fr. ; pour petits travaux de 4.000 à 5.500 fr. ; bouvillons de 2.800 à 4.000 fr. ; vaches de travail de 3.000 à 4.000 fr., le tout la paire.

Moutons, brebis de 140 à 180 fr., selon grosseur ; brebis avec agneaux de 150 à 300 fr. ; sans agneau de 100 à 150 fr. ; brebis grasses de 130 à 200 fr. ; agneaux de boucherie 4 à 4.50 le kilo ou 100 à 150 fr., l'unité ; agneaux d'élevage de 70 à 110 fr., selon grosseur pour la charcuterie de 240 à 300 fr., les 50 kilos poids mort ; cochons d'engraissement de 4 à 3 mois de 80 à 250 fr., selon âge, qualité et grosseur.

Prayssac

Foire mensuelle. — Cours du 16. Gros bœufs d'attelage, 6.500 à 7.250 ; moyens, 5.000 à 6.000 ; bouvillons, 250 à 300 francs ; bœufs gras, 220 à 230 fr., les 50 kilos ; veaux, de 6 à 7 francs le kilo ; moutons gras, 2,25 à 2,50 ; agneaux, de 120 à 160 francs ; brebis avec agneaux, de 300 à 350 fr. ; porcelets, de 250 à 300 fr., selon grosseur ; poules, 4 fr. à 4,50 ; poulets de grains, 5 fr. à 5,50 ; pintades, 8 francs, le tout le demi-kilo ; œufs, 5,50 à 5,75 la douzaine ; oisons d'élevage, de 38 à 42 francs.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Deuil. — Lundi matin à 9 heures ont eu lieu les obsèques à Planioles de M. Guinet commissaire spécial en retraite décédé à l'âge de 74 ans après une cruelle maladie.

Retiré depuis près de 45 ans dans sa maisonnette qu'il avait modifiée et transformée en y apportant tout le confort possible pour y passer paisiblement ces dernières années il y vivait auprès de son épouse entouré de la sympathie de ses voisins et de tous les habitants de la commune. Souvent il nous faisait une courte visite à Figeac où il ne comptait que des amis. La petite église de Planioles était trop étroite pour contenir le grand nombre de ceux qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

A sa veuve éplorée et à ses deux enfants nous présentons l'expression de nos bien sincères condoléances.

Taxe de la viande. — A la suite de la baisse constatée à la foire du 15 juin, le Maire de la ville de Figeac, vu la loi des 19-22 juillet 1911, vu les prix moyens de vente des animaux sur pied, arrête :

Article 1^{er}. — A dater de ce jour et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné le prix de la viande de boucherie est fixé ainsi qu'il suit :

Bœuf : Potrine, jarret, collet, 9 fr. ; cotes et milieu d'épaules, 11 fr. ; Beefsteak, 13 fr. ; faux filet, 14 fr., le tout le demi-kilo ; filet, H.T.

Veau : Collet et jarret, 10 fr. ; poitrine, 10 fr. ; filet, cotelette, épaule, 13 fr. ; cuisse, 15 fr., le tout le kilo.

Mouton : Gigot et cotelette, 14 fr. ; épaule, 12 fr. ; gigot, 8 fr., le tout le kilo.

Article 2. — Le présent arrêté sera adressé à tous les marchands bouchers pour être affiché par leurs soins à l'endroit le plus apparent de l'intérieur de leurs boutiques. Il sera en outre publié et affiché dans la forme ordinaire.

Article 3. — Monsieur le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire.

Les accidents de la route. — Dimanche matin, vers 10 heures, la voiture de M. Pasch, ingénieur électricien de la Société de la Vieille-Montagne, parcourait à bonne allure la route nationale numérotée 12 venant de Bagnac se dirigeant sur Figeac. Dans la traversée du village Viac, survint un cycliste qui roula dans le sens même, mais sur sa gauche. Au moment où l'automobile arrivait à sa hauteur, il voulut rapidement reprendre sa droite. Grâce à son sang-froid et à un énergique coup de volant, le chauffeur de M. Pasch réussit à l'éviter, mais la voiture fit une embardée et alla se jeter dans le fossé opposé.

Les occupants en furent quittes pour une rude secousse et une grosse peur, mais la voiture a subi d'assez graves dommages.

La gaité figeacoise. — Telle est l'appellation qui vient d'être donnée à la société de pêcheurs de la ligne de la région de Figeac qui, mercredi dernier, à la salle du cinéma Lata, s'est réunie en assemblée générale.

Un des membres de la société a donné lecture des statuts qui ont été approuvés à l'unanimité.

MM. le docteur Pezet, maire de Figeac, Bout député, et Bézégou, sous-préfet ont été acclamés présidents d'honneur.

Le bureau qui a été ainsi composé : Président, M. Lagnaspié, greffier de la Justice de paix ; vice-présidents, MM. Crayssac, lieutenant en retraite, et Levol, directeur de la Société Générale ; secrétaire, M. Maudray, instituteur en retraite ; secrétaire adjoint, M. Belaygrie, instituteur à Bédouier ; trésorier, M. Issertes, employé au Crédit Lyonnais.

Commission de surveillance, MM. Austruit, Descamps, Campagne, Lala, Lafon, et Saigé.

Quoique au début de sa formation, cette société compte déjà un grand nombre d'adhérents, ce qui fait bien augurer de sa complète réussite.

Biaris

Notre gare. — M. Masson, facteur aux écritures à notre gare, est nommé en la même qualité à Voves, ce qui le rapproche de son pays.

Nos vœux accompagnent ce sympathique employé dans sa nouvelle résidence.

Un de nos compatriotes, M. Borie, est nommé brigadier de manoeuvre, en remplacement du regretté M. Claviès, victime d'un accident.

Bretenoux

Conseil municipal. — Le conseil municipal de la ville de Bretenoux s'est réuni le 17 courant, sous la présidence de M. le maire, M. le docteur Ayrolles.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le conseil procéda à l'examen des comptes administratifs qui furent approuvés à l'unanimité.

L'élaboration du budget donna lieu à une intéressante délibération, les articles furent votés sans opposition. Parmi les inscriptions du chapitre des dépenses, nous sommes heureux de voir figurer un crédit de 400 fr., en faveur de la fanfare « Les échos de la Cère » et de la Société Sportive.

Le conseil, déférant ensuite au vœu exprimé par le Syndicat d'Initiative, ac-

M. Baquier, ancien directeur de la Grande épicerie de Paris, laisse le souvenir d'un négociant consciencieux et d'un grand travailleur.

Ses obsèques ont été célébrées dimanche soir, à 8 heures, au milieu d'une nombreuse assistance. Le corps a été transporté à Omps (Cantal) où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à Mme Baquier, à ses enfants, à la famille, nos respectueuses condoléances.

Lundi matin, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques civiles de M. Charles Manié, le ferblantier bien connu de la Place des Petites Boucheries.

Un long cortège d'amis a suivi le convoi funéraire et a témoigné de vives sympathies à la veuve, à la famille auxquelles nous adressons nos vives condoléances.

Noyé

Dimanche soir, le nommé Bergougnoix dit Louinou, âgé de 35 ans, pensionnaire à l'hôpital de Cahors, s'était installé, en compagnie de camarades, sur la Lerge du Lot, en amont du Pont Valentré pour assister à l'embranchement.

Il était assis à 50 mètres environ de la première arche, sur la berge, quand, tout à coup, il fut pris d'une syncope et tomba dans l'eau.

C'est à peine si ses voisins s'aperçurent de l'accident, tant leur attention était retenue par l'embranchement du Pont.

L'endroit où le malheureux Bergougnoix était tombé, est très profond.

Ce n'est qu'après le spectacle que l'on apprit l'accident.

Arrestation

Dimanche soir, le nommé Lucien Malique, 23 ans, sortait d'un café du Boulevard, et apercevant un agent de police, il se crut obligé de le boulesquer.

Arrêté peu après, il se répandit en outrages et en menaces contre cet agent ; il fut conduit au Commissariat.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Triste nouvelle

Mardi matin, M. Austruy, le sympathique caissier de la P. V., à la gare de Cahors a reçu un télégramme lui annonçant que sa femme avait été trouvée grièvement blessée sur la voie ferrée à Riom.

Mme Austruy avait quitté Cahors pour se rendre à Châtel-Guyon chercher un de ses enfants. Elle a dû être victime d'un accident, qui souhaitons-le, n'aura pas la gravité que l'on redoute.

Fête votive

La fête des Accacias a eu lieu dimanche et lundi.

L'embranchement du Pont Valentré lui porta un certain préjudice, car ce n'est que vers 11 heures qu'elle put avoir lieu.

Néanmoins une foule énorme se pressait sur les quais jusqu'à 1 heure du matin.

Il en fut de même lundi soir.

Ce fut une fête très réussie pour laquelle les organisateurs n'avaient rien négligé.

Pertes

Il a été perdu une montre en or avec bracelet en cuir couleur marron par Mlle Bonnefous, 5, rue des Cadourques, une breloque griffe de lion d'une valeur de 100 francs par M. Faurie, préposé d'octroi en retraite ; un portefeuille en cuir noir contenant une certaine somme par M. Girma, à Bach ; une montre à clef en argent par M. David, aux Ramonets.

Trouvailles

Il a été trouvé une montre en argent par Mlle Nouilhac, demeurant à rue Salvator, une cage à lapins, par M. Chastagnol, à Cozy.

Chronique des Théâtres

LES DRAGONS DE VILLARS

L'annonce de la magnifique représentation que la « Lyre Ruthénoise » doit donner le 26 juin, au Palais des Fêtes, a provoqué parmi les nombreux amateurs de belles choses de notre ville, un véritable enthousiasme.

Jadis Cahors n'aura eu l'occasion de voir une opérette jouée d'une façon aussi complète et aussi belle.

Aussi nous demande-t-on de tous côtés des renseignements précis sur les prix des places et la date de location car tout le monde a hâte de s'assurer la possibilité d'assister à ce spectacle unique.

Le prix des places est celui habituellement pratiqué, au Palais des Fêtes, par les tournées.

Le bureau de location sera ouvert comme d'usage.

MÉNAGE AGRICOLE DU NORD

Toutes cultures, toutes machines agricoles cherche place maître valet ou métairier. Ecrire à « Métayer », au Bureau du Journal.

ACHAT DE TILLEUL

Les RÉCOLTANTS qui désirent vendre le Tilleul de leur récolte sont priés de s'adresser à la Pharmacie PAUL GARNAL, 97, boulevard Gambetta qui achètera toute quantité.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Fonds d'Etat	Cours du 10 Juin	Cours du 17 Juin
3 0/0	3 0/0 amortissable	58 10	59
3 50	3 1/2 0/0	69	69 60
4 0/0	5 0/0	75 40	76 05
4 0/0	4 0/0 1917	62 60	63 90
4 0/0	4 0/0 1918	62	63 50
5 0/0	5 0/0 1920	86 55	87 70
6 0/0	6 0/0 1920	87	87 50
6 0/0	6 0/0 1925	93 40	93 80
6 0/0	6 0/0 1927 amort.	93	98 95
30	B. du Tr. 6 0/0 1922	517	518
30	B. du Tr. 6 0/0 1923	515	516
30	B. du Tr. 6 0/0 (sept.) 1923	513	514
30	B. du Tr. 5 0/0 1924	585	584
35	B. du Tr. 7 0/0 1926	524	525
35	B. du Tr. 7 0/0 1927	528	528
35	Caisse autonome	502	502
Crédit National			
25	5 0/0 1919	452	455
25	Obl. 500 5 0/0 1920	462	448
30	6 0/0 1921	490	490
30	Bons décen. 6 0/0 1922	513	501
30	6 0/0 janv. 1923	478	480
30	6 0/0 janv. 1923	474	474
30	6 0/0 janv. 1924	472	471
Crédit Foncier			
13	Communes 1879	453	450
15	1880	462	468
15	1891	235	230
15	1892	273	276 50
15	1899	260	259
15	1906	260	255
15	1912	144 50	142
15	1920 lib.	385	371
25 50	1921 lib.	430	427
25 50	1922 lib.	404	395
25 50	1923 lib.	400	391
15	Fonciers 1879 3 0/0	474	475 50
15	1883 3 0/0	245	245
15	1885 2 60 0/0	250	240
15	1895 2 80 0/0	265	260
15	1903 3 0/0	280 50	280
15	1909 3 0/0	185 50	183 50
17 50	1913 3 1/2 0/0	381	381
20	1914 4 0/0	385	380
20	1917 5 1/2 0/0 lib.	225	225
Ville de Paris			
20	1865 4 0/0	799	799
15	1871 3 0/0	353	352
20	1875 4 0/0	405	404
20	1876	401	404
20	1882 2 1/2 0/0	202 50	202
10	1884-1896	204	202
10	1894-1896	228	228
10	1898 2 0/0	225	222
10	1899 2 0/0	228	225
12 50	1904 2 1/2 0/0	228	225
11	1906 2 3/4 0/0	366	365
11	1910 2 3/4 0/0	215	210 50
12	1910 3 0/0	211	211
9	1912 3 0/0	202	201
25	1919 lib.	345	344
28 75	1921 lib.	479	477
30	Décennal 1922	494	491 50
30	1923	467	455 50
30	1924	450	460
32 50	1924 6 1/2	460	460

Bibliographie

Vient de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur en lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Feuilleton du « Journal du Lot » 26

L'EXPIATION DE SAVÉLI

PAR

Henry GRÉVILLE

XVIII

Quand le livre fut fini, quand le plateau de thé eut disparu, quand le coucou accroché à la muraille eut sonné neuf heures, Philippe sentit qu'il devait irrévocablement partir, et il se leva pour prendre congé de ses hôtes.

Il faudra que votre père vienne nous voir pendant que vous serez à la ville, dit Mme Bagrianof. Dites-lui combien je lui ai vu de reconnaissance, dites-lui que je l'admire pour ce qu'il a fait pour vous... C'est un homme remarquable que votre père ! Vous le lui direz, n'est-ce pas ?

Philippe hésitait, Catherine comprit qu'elle ferait mieux de se retirer. Mme Bagrianof réitéra sa question.

Excusez-moi, dit Philippe très embarrassé, je ne pourrais pas le lui dire... J'ai cru comprendre que mon père n'avait pas gardé de bons souvenirs de l'ancien régime... Il a défendu qu'on lui parlât de tout ce qui se rapporte au passé...

Même de la belle action à laquelle nous avons dû la vie ?

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse au bérêt bleu

Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois - PARIS -

En vente : A CAHORS

Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

LA NATURE

Depuis son heureuse, transformation *La Nature* est devenue la plus complète et la plus variée des revues scientifiques. Dans son cadre jeune, admirablement illustré, elle passe en revue toutes les nouveautés scientifiques et industrielles et est la source d'informations la plus sûre pour tout homme cultivé.

Cette fois, elle rappelle, sous la plume de M. Doublet, l'histoire glorieuse de deux Observatoires de Paris et de Meudon qu'on vient de fusionner ; puis M. Bourgain explique le mécanisme des aiguillages et de la signalisation dans les gares, où maintenant l'électricité fait des merveilles, simplifiant les commandes, contrôlant tout, augmentant la sécurité.

M. Lecoq parle des farines maltées ou diastéeses et des farines lactées, puis M. Jean-Abel Lefranc décrit le nouveau navire volant des chantiers de Saint-Nazaire, hydravion monstre de 18 tonnes.

Bien entendu, la plus récente actualité n'est pas oubliée : comme dans le précédent numéro de *La Nature*, un article est consacré aux récentes traversées de l'Atlantique dans lequel on explique notamment le mécanisme du compas qui conduisit si bien Lindbergh à travers l'Océan. Un autre, signé E.-A. Martel, décrit l'avenement d'un découvreur et dont on vient d'inaugurer l'ouverture au public. Le centenaire du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon est l'occasion de rappeler ses origines et la grande figure de Seguin, inventeur de la chaudière tubulaire des locomotives.

On trouve encore la description d'un nouveau calorimètre pour déterminer exactement les couleurs dans l'industrie, l'histoire curieuse de la souris des sapins, une statistique du foudroiement des arbres, des conseils pour l'observation du ciel à l'usage des amateurs d'astronomie, des nouvelles techniques, l'explication des appareils nouvellement inventés, des recettes et procédés utiles, et aussi, la correspondance avec les abonnés où l'on trouve tant de renseignements inédits et précieux pour tous.

Près de cent illustrations charment l'œil et agrémentent ces textes si variés.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition du Service d'été 1927)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains (Service d'été 1927).

Rappelons que ce Guide, très artistiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyageurs d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs (3 fr.) l'exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 45 pour la France et 7 fr. 20 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbres-poste, au service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13^e).

Relations rapides entre Paris-Quai d'Orsay et la Station thermale de Lamalou-les-Bains

à partir du 31 mai 1927

Pendant la saison d'été 1927, des relations rapides entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains, via Montauban, sont établies par voitures directes de 1^{re} et 2^e classes avec lit-toilette et compartiments-couchettes en 1^{re} classe.

Aller (du 31 mai au 2 octobre inclus) : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 14, arrivée à Lamalou à 8 h. 14.

Retour (du 1^{er} juin au 3 octobre inclus) : Départ de Lamalou à 19 h. 12, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa. Wagons-lits de Paris à Montauban et vice-versa.

ETE 1927

Billets aller et retour individuels pour les Stations

balnéaires, thermales et climatiques

Pour répondre aux désirs du Public en favorisant les villégiatures, ces billets sont rétablis pour Pété 1927.

Ils seront délivrés en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de toutes gares des sept grands réseaux français à destination des stations balnéaires, thermales et climatiques dénommées de Réseaux d'Orléans et du Midi, sous condition d'un minimum de parcours et d'un séjour minimum de quinze jours au lieu de villégiature.

Réduction : variant de 20 à 30 0/0 suivant les parcours et suivant la classe.

Délivrance : pour les stations balnéaires, du 1^{er} juin au 30 septembre ; pour les stations thermales et climatiques, du 8 mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre.

Validité : 33 jours. Faculté de prolongation moyennant supplément pour les billets de stations balnéaires.

En aucun cas la validité des billets ne peut dépasser le date du 5 novembre.

Pour plus amples renseignements, notamment pour les itinéraires et facilités d'arrêt, consulter : les gares ; l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines ; le Bureau de Renseignements, 126, Boulevard Raspail, à Paris.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

ETE 1927

Relations directes de Bordeaux-Saint-Jean et Toulouse avec les Stations thermales d'Auvergne.

à partir du 15 mai

Départ de Bordeaux-Saint-Jean à 10 h. 22, de Périgueux à 12 h. 52, de Brive à 14 h. 26 — Arrivée à La Bourboule à 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat-Chamalières à 19 h. 29.

Voitures directes de Bordeaux-Saint-Jean au Mont-Dore, du 1^{er} juin au 30 septembre et à Royat-Chamalières.

Départ de Toulouse à 10 h. 26 — Arrivée à La Bourboule à 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat-Chamalières à 19 h. 29.

Voitures directes de Brive au Mont-Dore du 1^{er} juin au 30 septembre et à Royat-Chamalières — Wagon-Restaurant de Toulouse à Brive.

ETE 1927

Le Finistère en auto-car

Pour permettre aux touristes la visite des curiosités du Finistère où l'on trouve à la fois des côtes rocheuses sauvages, des petites rivières aux décors riants et variés, des landes fleuries, de vieilles églises et de riches calvaires, la Compagnie d'Orléans organise, au départ de Quimper, du 1^{er} juin au 30 septembre 1927, Sept Circuits Automobiles d'une journée ou d'une demi-journée.

L'un d'eux comporte un trajet en bateau, de Quimper à Bénodet, sur l'Odet, la plus jolie rivière de France.

Prix de transport par place : 30 fr., 40 fr., 50 fr., 55 fr. ou 60 fr. (suivant les circuits).

Prix spécial : Réduction de 10 0/0 pour les touristes prenant des billets pour au moins 4 circuits à la fois.

Pour plus amples renseignements et jours de mise en marche, consulter les prospectus spéciaux ou s'adresser notamment :

A Paris : à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines ou aux Bureaux de Renseignements de la gare du Quai d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

A Quimper : à la gare, aux Auto-cars de Cornouaille, 10, Boulevard de Kerguelen ; aux Transports Maritimes de Cornouaille, 46, Quai de l'Odet.

Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

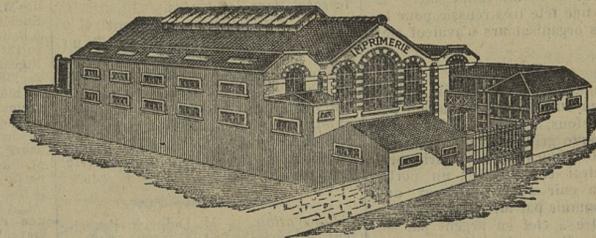
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Philippe sortit, le cœur gros de n'avoir pas pu dire adieu à Catherine. Il la trouva assise à terre, le long du mur de la ruine.

Elle l'attendait, rêveuse, un peu triste et fâchée de ne trouver à sa tristesse d'autre cause que le départ de ce jeune homme, inconnu si peu de temps auparavant. Elle se leva à sa vue.

Il faisait tout à fait nuit, mais le ciel était clair et les étoiles brillaient. La jeune fille était enveloppée d'un petit châle qu'elle avait relevé sur sa tête, à la manière des servantes russes.

— Adieu, Catherine Ivanovna, lui dit-il en s'inclinant devant elle.

— Vous m'avez reconnue malgré l'obscurité ? lui dit-elle tout heureuse.

— Certainement ! Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous ressemble ?

Catherine rougit, mais l'obscurité lui rendit l'assurance.

— J'étais partie parce que je pensais qu'il y avait quelque secret.

— Non ce n'était pas un secret... mais le temps passé n'était pas bon pour nous autres paysans ; vous savez... mon père a quelque rançune...

— Vous autres paysans !... répéta Catherine étonnée. Puis, réfléchissant un peu : — C'est vrai, ajouta-t-elle tristement.

— Qui ?

— Que vous n'êtes pas de race noble.

— Eh bien ! Je n'en suis pas honteux, allez ! Je suis fier de mon père.

— Vous avez raison ! s'écria Catherine avec élan. Nous sommes pourtant de deux races ennemies... ajouta-t-elle avec un demi-sourire, en appuyant la main sur le sousbassement de la ruine couronnée de fleurs sauvages...

— Il n'y a plus de races, Catherine Ivanovna ; il n'y a plus que des hommes, des frères qui doivent s'aimer entre eux, dit le jeune homme d'une voix sérieuse et profonde. Adieu, à l'année prochaine !

— A l'année prochaine ! répéta la jeune fille en baissant la tête...

Soudain elle dégagea sa main des plis de son châle et la tendit au jeune homme. Philippe la prit et la garda dans les siennes. Il avait envie de la porter à ses lèvres ; il n'osa, et resta immobile, craignant de rompre le charme !

— Non, répéta-t-il, nous ne sommes pas de deux races ennemies ; adieu, soyez heureux !

— Il laissa retomber la main de Catherine et prit le chemin de la maison.

— Tu n'as pas dit adieu à Philippe ? dit Mme Bagrianof en voyant entrer Catherine.

— Si, grand-mère ; je l'ai rencontré comme il sortait, répondit-elle. Je suis bien fatiguée, je vais me coucher.

— Va, ma petite, répondit l'aïeule. Catherine embrassa sa grand-mère et se réfugia dans sa chambre. Elle

renvoya sa servante et se jeta sur son lit. Les larmes qu'elle contenait depuis un moment coulèrent sans qu'elle sût pourquoi, et bientôt le sommeil réparateur lui apporta en songe la douce musique de la voix de l'absent.

XIX

A la ville, Philippe trouva son père qui ne paraissait pas pressé de retourner chez lui.